



BON VOISINAGE- CONSEILS DE PRÉVENTION ET RESSOURCES DISPONIBLES MRC du Haut-Saint-François

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de prévention aux citoyens afin de maintenir une saine quiétude dans leurs quartiers respectifs.

Il est possible que des habitudes ou des comportements de voisins engendrent certains conflits. Ces derniers peuvent concerner différentes réglementations ou lois. Puisqu'il y a plusieurs possibilités, il n'est pas toujours évident de déterminer qui peut nous aider.

Voici donc quelques recommandations à ce sujet :

- En premier lieu, privilégiez des échanges dans le calme et le respect, afin d'éviter une escalade ;
- Tentez de vous entendre avec votre voisin afin de régler la problématique qui vous oppose ;
- Informez-vous pour mieux connaître les recours appropriés face à votre situation, via le site suivant : Éducaloi, à la section troubles de voisinage : <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-troubles-de-voisinage/> .

Enfin, si vous cherchez un moyen de régler la situation sans aller au tribunal, vous pouvez également faire appel au service de médiation citoyenne qui est actuellement en fonction sur le territoire de l'Estrie. Les services gratuits et confidentiels de l'organisme Équijustice Estrie peuvent vous aider à trouver une solution. Vous pouvez les joindre au (819) 565-2559 et consulter le lien suivant pour en connaître davantage sur les services offerts : <https://equijustice.ca/fr/membres/estrie>.

Veuillez également prendre note que les policiers de la MRC du Haut-Saint-François demeurent disponibles pour tout questionnement, en lien avec les troubles de voisinage.

Poste de la MRC du Haut-Saint-François
Sûreté du Québec
819 875-3331
www.sq.gouv.qc.ca

